



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service environnement**

CONSULTATION DU PUBLIC :

«ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF AU NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM D'ANIMAUX À PRÉLEVER DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE, POUR CHAQUE ESPÈCE SOUMISE À PLAN DE CHASSE, LORS DE LA SAISON CYNÉGÉTIQUE 2024-2025.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DÉPOSÉES PAR LE PUBLIC

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever lors de la saison cynégétique 2024/2025, dans le département de la Marne, a fait l'objet d'une consultation du public du 10 avril 2024 au 2 mai 2024, via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

À l'issue de cette phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

1°) Nombre total d'observations du public reçues : Néant

2°) Synthèse des observations du public émises : Sans objet

3°) Éléments de réponse : Sans objet

L'arrêté a été proposé à la signature de Monsieur le Préfet dans sa version soumise à la consultation du public.